

Développement durable

Panorama

Le développement durable comme principe

Le développement durable consiste à satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins. Le développement durable exige aussi que la diversité biologique soit préservée dans sa globalité, en tant que condition d'existence indispensable. En acceptant l'Agenda 21 et la Déclaration de Rio de 1992 et en adoptant l'Agenda 2030, la Suisse s'est engagée à mener une telle politique de développement durable. Cet objectif a été inscrit dans la Constitution fédérale (art. 2, 54 et 73). La Suisse prend les mesures les plus diverses pour encourager la mise en œuvre d'une politique de développement durable. En fait notamment partie une stratégie du Conseil fédéral.

La définition du développement durable comme objectif politique implique aussi que l'on dispose d'un instrument pour évaluer si la Suisse évolue dans la direction souhaitée et si les efforts fournis sont suffisants. Un tel instrument de mesure a été développé: il porte le nom de Monitoring du développement durable (MONET).

Un système d'indicateurs comme instrument de mesure

Le développement durable ne présuppose pas seulement une exploitation responsable des ressources naturelles; il implique également que l'efficacité économique et la solidarité sociale soient encouragées. L'objectif général doit être concrétisé de façon à pouvoir être appliqué aux thèmes les plus variés. A cette fin, le système MONET a défini des principes. Pour chaque principe – par exemple, «Les enfants et les jeunes doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir» –, il faut vérifier à l'aide d'indicateurs spécifiquement choisis si la Suisse évolue dans la direction souhaitée. Dans le cadre du système MONET, une sélection en plusieurs étapes a permis de retenir et de calculer 73 indicateurs. Ces indicateurs montrent les changements que subit le capital économique, social ou écologique, quelles en sont les causes, si les ressources sont exploitées de manière efficace et équitable et comment la société réagit aux évolutions problématiques.

Evolution visée

 Augmentation  Diminution  Stabilisation

Evolution observée

 Augmentation  Diminution  Pas de modification notable

Qualification de l'évolution observée depuis 1992 par rapport à l'évolution visée

 positive (vers le développement durable)

 négative (contraire au développement durable)

 indifférente

L'espérance de vie en bonne santé augmente

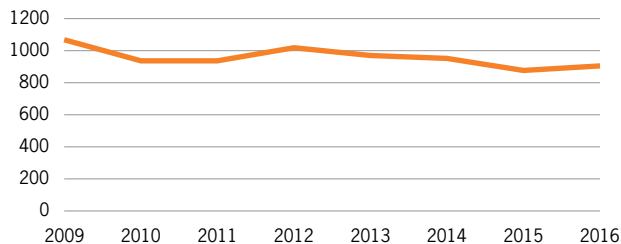
L'indicateur se fonde sur le principe concernant les conditions de vie objectives.

- *Promotion de la santé*: La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée.

L'état de santé influe considérablement sur la qualité de la vie de l'être humain et de son entourage et joue également un rôle important dans l'efficacité économique d'un pays. L'espérance de vie est un indicateur typique de l'état de santé général d'une population. Associé à une appréciation par les individus de leur propre état de santé, cet indicateur renseigne sur le nombre d'années d'existence durant lesquelles la qualité de vie est potentiellement élevée. L'indicateur montre combien les nouveau-nés peuvent espérer d'années de vie pendant lesquelles la santé peut être qualifiée de bonne. Il est calculé à partir de l'espérance de vie de chaque classe d'âges et de la part des personnes qui, dans chaque classe d'âges, se sentent en bonne santé ou malades.

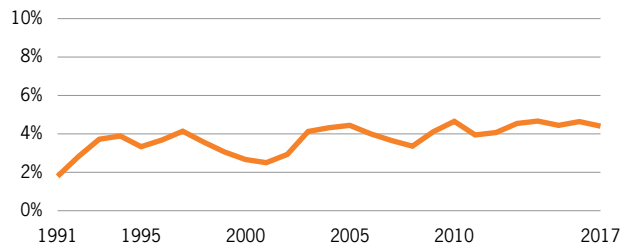
L'espérance de vie en bonne santé est particulièrement élevée en Suisse et s'améliore. Deux faits expliquent l'allongement de l'espérance de vie sans maladie et sans handicap. D'une part, la situation sociale, économique et sanitaire des rentiers s'est améliorée. D'autre part, de grands progrès ont été réalisés ces dernières décennies dans le traitement de maladies (chroniques) et la réadaptation; ils ont contribué à augmenter les chances de guérison ou du moins les chances de maintien d'une vie quotidienne autonome. En 2012, l'espérance de vie en bonne santé était de 67,9 ans pour les femmes et de 67,7 pour les hommes.

Victimes d'infractions de violence grave consommées¹ **G 21a.1**



1 Homicide, lésion corporelle grave, mutilation d'organes génitaux féminins, brigandage grave, prise d'otage, viol, connues de la police

Taux de chômage¹ au sens du BIT **G 21a.2**



1 Part de chômeurs au sens du BIT dans la population active (au 2^e trimestre)



Le nombre de victimes d'infractions de violence diminue

L'indicateur d'infractions de violence (G 21a.1) découle de deux principes sur les conditions de vie objectives:

- *Satisfaction des besoins*: La satisfaction des besoins existentiels de tous les individus doit être assurée à long terme.
- *Promotion de la santé*: La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée.

Cet indicateur renseigne sur le nombre de victimes d'infractions de violence grave consommées connues de la police. Les chiffres sur le nombre de victimes donnent un aperçu de l'évolution de la criminalité violente en Suisse et illustrent dans quelle mesure le besoin de sécurité physique de la population est satisfait.

Depuis 2009, le nombre de victimes d'infractions de violence grave consommées connues de la police a globalement

diminué. Le nombre de ces victimes était de 905 cas en 2016 contre 1067 en 2009. L'indicateur ne tient pas compte des victimes qui ne se sont pas présentées à la police. Cependant, dans ces cas de violence grave, le comportement en matière de dénonciation a peu d'importance sur le nombre de cas enregistrés; en effet, en cas de décès ou si l'état de la victime nécessite un traitement hospitalier, la probabilité est très grande que la police soit informée de l'infraction commise.



Le taux de chômage au sens du BIT augmente

Le principe concernant le chômage (G 21a.2) se réfère à l'efficacité économique:

- *Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie*: Le système économique doit permettre aux personnes qui souhaitent

exercer une activité professionnelle de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.

Dans les pays développés, le chômage est l'une des principales causes de pauvreté et d'exclusion sociale. Cet indicateur montre dans quelle mesure le système économique est capable de procurer un emploi aux personnes qui souhaitent travailler.

De 1991 à 2017, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du Travail) a globalement augmenté en connaissant d'importantes fluctuations. En 2017, il s'élevait à 4,4% (ce qui représente près de 213 000 personnes sans emploi). Plus de 350 000 personnes étaient en sous-emploi, c'est-à-dire qu'elles avaient une durée de travail inférieure à la normale mais souhaitaient et étaient disponibles pour travailler plus. Chez les jeunes, le taux de chômage au sens du BIT est supérieur à la moyenne (6,9%).



Les dépenses pour l'aide au développement augmentent

L'aide publique au développement (G 21a.3) se réfère à un principe sur la solidarité internationale:

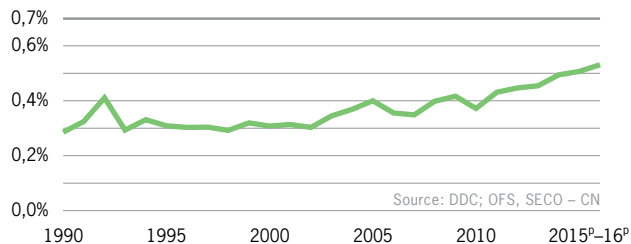
- *Coopération au développement*: Un développement mondial juste doit être encouragé. Cela implique de combattre les inégalités existant à l'échelle de la planète. Dans cette perspective, il est primordial de lutter contre la pauvreté et de soutenir, en particulier, les pays, régions et groupes de populations les plus défavorisés.

Cet indicateur montre combien la Suisse dépense pour l'aide au développement. L'aide que la Suisse consacre au développement

Aide publique au développement

G 21a.3

Par rapport au revenu national brut (RNB, selon le SEC2010)



des autres pays est mise en relation avec sa richesse, exprimée en termes de revenu national brut.

La part de l'aide au développement dans le revenu national brut progresse selon la Direction du développement et de la coopération (DDC). En 2016, 0,53% du revenu national brut a été consacré à l'aide au développement. Cette part se situe au-dessous de la valeur préconisée par l'ONU (0,7%).



L'écart salarial entre femmes et hommes se réduit peu à peu

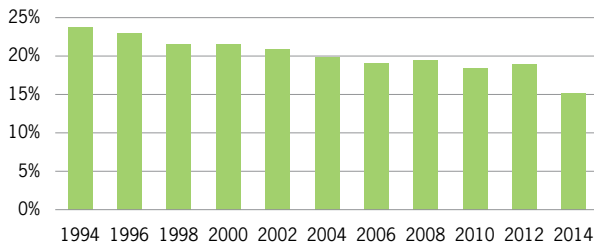
La comparaison salariale entre les hommes et les femmes (G 21a.4) illustre deux principes ayant trait à la solidarité sociale:

- *Egalité des chances et répartition équitable*: Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser un accès équitable aux ressources et une répartition équitable de ces dernières.

Disparités salariales selon le sexe

G 21a.4

Par rapport au salaire mensuel brut des hommes (médian), secteur privé



- *Interdiction de toute discrimination:* Personne ne doit être victime de discrimination en raison de ses qualités visibles ou invisibles.

Si des personnes reçoivent des salaires différents pour le même travail, il y a là une situation d'inégalité des droits et des chances. Les inégalités salariales envers les femmes peuvent aussi s'accompagner d'autres inégalités, telles qu'un accès plus difficile à des positions professionnelles influentes. Cet indicateur présente l'écart salarial (part expliquée et part inexpliquée) entre les femmes et les hommes dans le secteur privé.

Entre 1994 et 2014, les disparités salariales entre femmes et hommes dans le secteur privé ont diminué. En 2014, les femmes gagnaient 15,1% de moins que des hommes.

Cet écart s'explique en partie par la surreprésentation des femmes dans les professions à bas salaire et par un niveau de formation moins élevé, surtout chez les femmes d'un certain âge. À ces deux facteurs s'ajoutent le travail à temps partiel et les interruptions

d'activité professionnelle pour raisons familiales, pouvant avoir un effet défavorable sur l'ancienneté dans l'entreprise. Un écart salarial subsiste même après élimination de ces facteurs structurels: c'est la part inexpliquée de l'écart salarial entre les femmes et les hommes.



Les compétences en lecture des jeunes s'améliorent

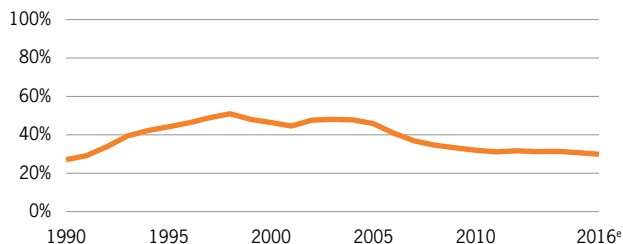
Les compétences en lecture des jeunes sont en rapport avec les principes pour la solidarité sociale et pour l'efficacité économique:

- *Encouragement de la capacité d'apprendre:* La capacité à traiter et à interpréter des informations doit être encouragée.
- *Promotion de l'efficacité économique:* L'efficacité économique d'une société doit être à tout le moins préservée au fil du temps. Il s'agit d'encourager une utilisation efficace des ressources naturelles et une structure économique tournée vers l'avenir.

Les personnes qui ne comprennent pas ou que difficilement les textes écrits sont souvent moins en mesure de faire face à des mutations sociales de manière constructive, ce qui a un impact sur la faculté d'innover et la compétitivité de l'économie. Cet indicateur renseigne sur le niveau de compétences atteint dans le cadre de l'étude PISA. Le niveau 2 est considéré comme le minimum requis pour maîtriser la vie quotidienne moderne.

Entre 2000 et 2012, la part des élèves de 15 ans ayant au moins atteint le niveau 2 en lecture a progressé de 79,6% à 85,9%. En 2015, cette part atteignait 80%. Néanmoins, ce dernier résultat n'est pas comparable aux précédents dû à des changements méthodologiques. En 2015, 6,5% des élèves n'at-

Taux d'endettement¹ des administrations publiques G 21a.5



1 Dette brute de la Confédération, des cantons et des communes (sans les assurances sociales) par rapport au produit intérieur brut

teignent par contre pas le niveau 1a, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas capables de désigner le thème central d'un texte et d'en restituer certaines informations.



La dette publique, après une période d'augmentation, revient en-dessous du niveau de 1992

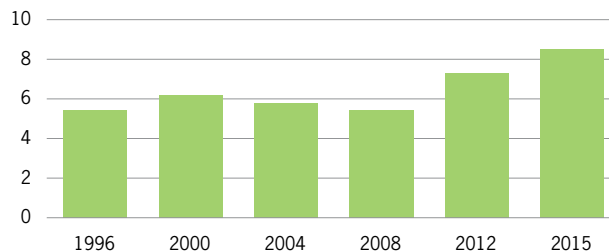
L'indicateur d'endettement (G 21a.5) se réfère à un principe sur l'efficacité et la compétitivité économiques:

- *Gestion à long terme des finances publiques:* La gestion actuelle des finances publiques ne doit pas mettre en péril la couverture des besoins individuels et sociétaux des générations futures.

Cet indicateur présente la part de la dette publique brute (secteur des administrations publiques) dans le PIB (taux d'endettement brut). Il décrit la charge de la dette par rapport au potentiel économique.

Chercheuses et de chercheurs G 21a.6

En équivalents plein temps pour mille personnes actives occupées



Le taux d'endettement des administrations publiques a augmenté pendant les années 1990, atteignant un pic en 1998 avec une valeur de 51%. Il s'est ensuite stabilisé et tend à diminuer depuis 2003. En 2016, il se montait à 29,8%, ce qui correspond à une dette brute d'environ 200 milliards de francs.



Le nombre de chercheuses et de chercheurs augmente

Cet indicateur (G 21a.6) se fonde sur un principe d'efficacité économique:

- *Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence:* Les conditions de l'économie de marché devraient être aménagées de telle manière que les innovations et le transfert de connaissance soient encouragés et qu'on puisse maintenir, voire améliorer, le fonctionnement des

marchés. La compétitivité et la qualité de la place économique doivent être maintenues et encouragées.

Le développement de la technologie et de la science nécessite des ressources humaines hautement qualifiées, capables de produire les connaissances nouvelles indispensables à l'économie et à la société. Par conséquent, le nombre de chercheuses et de chercheurs est un facteur important de la préservation et du développement de la compétitivité et de la capacité d'innovation d'un pays. Cet indicateur présente le nombre de chercheuses et de chercheurs dans les hautes écoles, dans l'économie privée et dans l'administration fédérale, en équivalents plein temps (EPT) pour mille personnes actives occupées.

De 1996 à 2015, le nombre total de chercheuses et de chercheurs a augmenté d'un facteur 1,6. Cette augmentation n'a cependant pas été continue. Le nombre de chercheuses et de chercheurs EPT a reculé de 2000 à 2008. Ce recul est principalement dû à une baisse du nombre de chercheuses et de chercheurs dans l'économie privée.



Les populations d'oiseaux nicheurs qui sont menacés de disparaître de Suisse diminuent

La biodiversité est un thème central du développement durable. Elle est ancrée dans plusieurs principes concernant la responsabilité écologique:

- *Sauvegarde de la biodiversité:* La nature doit être sauvegardée dans sa diversité dynamique.
- *Minimisation des risques liés aux catastrophes naturelles:* Les êtres humains, leurs bases naturelles d'existence et les infrastructures doivent être protégés des répercussions

des catastrophes naturelles par des mesures préventives ou adaptatives.

- *Respect de la durée des processus naturels:* Les atteintes anthropogènes sur la nature doivent laisser assez de temps à l'environnement pour y réagir par des processus de régénération ou d'adaptation naturels.

Font notamment partie de la biodiversité, la diversité des espèces animales, végétales et des microorganismes. Le nombre et la présence d'espèces dépend dans une large mesure de la diversité et de la qualité des habitats. Les populations d'oiseaux nicheurs permettent d'apprécier la biodiversité d'un territoire. L'indicateur fait état des changements observés dans les peuplements d'oiseaux nicheurs que l'on trouve en Suisse, y compris ceux figurant sur la Liste Rouge. Sont prises en compte les espèces ayant niché en Suisse au moins pendant neuf années entre 1981 et 1990 (les espèces introduites ou échappées de captivité n'ont pas été considérées). La Liste Rouge regroupe les espèces menacées ou rares.

L'évolution des 42 espèces d'oiseaux menacées nichant régulièrement en Suisse inscrites sur la Liste Rouge a connu d'importantes fluctuations et tend à la baisse sur l'ensemble de la période observée.



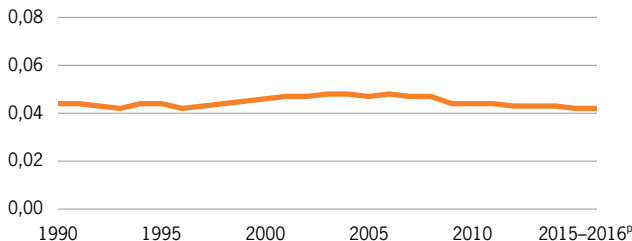
Les surfaces d'habitat et d'infrastructure augmentent

Les principes pertinents en matière d'utilisation du sol relèvent de la responsabilité écologique:

- *Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables:* L'utilisation des ressources non renouvelables doit être main-

Prestations de transport de marchandises (route et rail) G 21a.7

Par rapport au PIB réel¹



1 Aux prix de l'année précédente (année de référence 2010), en tonnes-kilomètres par franc

tenue à un niveau qui permette qu'elles puissent être remplacées par des ressources renouvelables.

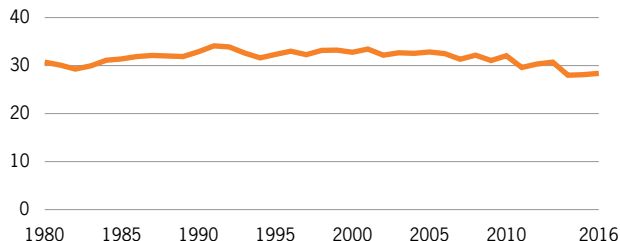
- **Sauvegarde des ressources naturelles:** Les ressources naturelles doivent être sauvegardées durablement et les dommages existants réparés.

Une gestion mesurée et durable du sol est nécessaire pour assurer le développement durable, particulièrement dans un pays comme la Suisse, où la surface utilisable est limitée par les caractéristiques topographiques du territoire. Il faut par conséquent éviter de construire à l'excès sur les terres cultivables.

La surface d'habitat et d'infrastructure a augmenté de 23,4% depuis 1979/85 soit 584 km², ce qui équivaut à la superficie du lac Léman. Elle atteint sur la période de relevé 2004/09 plus de 3000 km². Environ 90% des nouvelles surfaces d'habitat et d'infrastructure se sont développées sur d'anciennes surfaces agricoles et 10% sur des surfaces boisées ou improductives.

Consommation finale d'énergie par personne G 21a.8

En MWh



Il n'y a pas de modification notable de l'intensité du transport de marchandises

Les prestations de transport rapportées au produit intérieur brut (PIB) (G 21a.7) se réfèrent à des principes de production et de consommation:

- **Consommation sociale et compatible avec l'environnement:** La consommation de biens et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement.
- **Production compatible avec l'environnement:** Les charges et risques environnementaux des entreprises doivent être minimisés, leurs flux de matière et d'énergie doivent être optimisés.

Les transports de marchandises sont nécessaires au bon fonctionnement d'une économie fondée sur la division du travail, mais ils sont synonymes de bruit, de polluants dangereux pour la santé, de consommation de ressources naturelles et d'émissions de gaz à effet de serre. Il faut donc réduire le rapport entre le volume des transports des marchandises et le volume de la production

économique. L'indicateur présente le rapport entre les prestations de transport de marchandises (rail et route) et le PIB.

De 1990 à 2016, les prestations de transport rapportées au PIB ont diminué de 1,2%. En 2016, les prestations de transports de marchandises, par la route et par le rail, ont représenté environ 28 milliards de tonnes-kilomètres.



La consommation d'énergie par personne diminue

Cet indicateur (G 21a.8) repose sur des principes concernant l'utilisation des ressources et les risques environnementaux:

- *Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables et non renouvelables:* L'utilisation des ressources renouvelables doit être maintenue en deçà de leur niveau de régénération, l'utilisation des ressources non renouvelables à un niveau qui permette qu'elles puissent être remplacées par des ressources renouvelables.

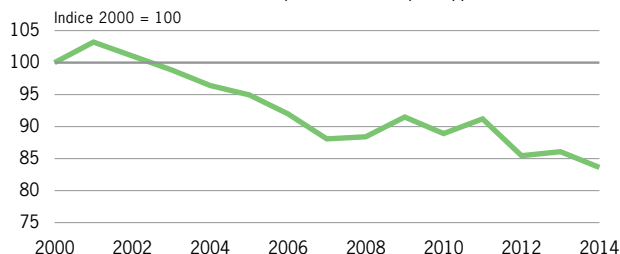
L'énergie est une des ressources essentielles au fonctionnement de notre société. Toutefois, la production et la consommation d'énergie, renouvelable ou non renouvelable, engendrent des nuisances environnementales, que ce soit par l'émission de gaz à effet de serre ou de polluants de l'air, par la génération de déchets non dégradables, ou par l'impact exercé sur les cours d'eau ou le paysage. Cet indicateur mesure la quantité d'énergie consommée par habitant en Suisse chaque année. Il prend en compte tous les groupes de consommateurs (ménages, industrie, services et transports).

La consommation finale d'énergie par personne a diminué depuis 1990. La consommation finale d'énergie absolue est res-

Intensité matérielle

G 21a.9

Consommation intérieure de matières premières (RMC) par rapport au PIB réel¹



tée pratiquement constante durant la même période alors que la population a crû de plus de 20%.



L'intensité matérielle diminue

La mesure de l'intensité matérielle (G 21a.9) se fonde sur deux principes d'efficacité économique:

- *Production compatible avec l'environnement:* Les charges et risques environnementaux des entreprises doivent être minimisés, leurs flux de matière et d'énergie doivent être optimisés.
- *Promotion de l'efficacité économique:* L'efficacité économique d'une société doit être à tout le moins préservée au fil du temps. Il s'agit d'encourager une utilisation efficace des ressources naturelles et une structure économique tournée vers l'avenir.

Découpler la croissance de la production économique de la consommation de matières constitue un enjeu déterminant sur

la voie du développement durable. Cet indicateur présente le rapport entre la consommation intérieure de matières premières (Raw Material Consumption, RMC) et le produit intérieur brut. Il montre la masse de matières premières consommée par franc produit par l'économie nationale.

L'intensité matérielle de la Suisse a diminué entre 2000 et 2014. Le découplage entre la consommation de matières premières et le produit intérieur brut est toutefois relatif, les deux ayant augmenté de respectivement 7,4% et 28,4%. En 2014, l'empreinte matérielle était estimée à 140 millions de tonnes au total ou 17 tonnes par personne.

MONET (Monitoring du développement durable)

MONET est un système d'indicateurs qui permet de mesurer à quel point le développement durable est mis en œuvre en Suisse. Ce monitoring repose sur les principes suivants:

- **Référentiel:** compte tenu des nombreuses interprétations de la notion de développement durable et pour éviter de se voir reprocher un choix arbitraire, 47 principes ont été formulés, articulés selon les trois objectifs qualitatifs que sont la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique. Ces principes sont fondés sur la littérature publiée à ce sujet, ainsi que sur une définition largement reconnue au plan international. Les indicateurs, quant à eux, doivent permettre de vérifier si la Suisse évolue dans le sens de ces principes.
- **Types d'indicateurs:** afin de reproduire les principaux processus, ces indicateurs se rapportent au degré de satisfaction des besoins (niveau), à l'état et au potentiel des ressources (stock de capitaux), aux appréciations et dépréciations du capital (input/output), à l'efficacité de l'utilisation des ressources, à leur répartition «ici» et «ailleurs» ainsi qu'aux mesures prises (réactions).
- **Mode de sélection:** des groupes d'experts composés de représentants de plusieurs offices fédéraux ont sélectionné, parmi les nombreuses propositions qui leur étaient soumises, les indicateurs qui permettent le mieux de vérifier la réalisation des objectifs décrits par

le biais des principes. Il fallait en outre que les 5 types d'indicateurs et 26 thèmes soient représentés.

Cette procédure de sélection a débouché sur plus de 120 indicateurs, qui sont accessibles en ligne depuis 2003, accompagnés de commentaires (www.monet.admin.ch). 17 d'entre eux, jugés particulièrement importants, ont été qualifiés d'indicateurs-clés. En 2009 le système MONET a été révisé. La série initiale d'indicateurs a été réduite à quelque 75 indicateurs, ne conservant que les indicateurs les plus pertinents. Entre 2014 et 2016 une deuxième révision a été entreprise dans le but d'anticiper le monitoring des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD) et d'intégrer les nouvelles possibilités découlant des développements de la statistique publique. Le système MONET repose entièrement sur des données déjà disponibles. Celles-ci proviennent d'enquêtes de l'OFS, d'autres offices fédéraux et institutions.

MONET est l'œuvre commune de l'Office fédéral de la statistique, de l'Office fédéral du développement territorial, de l'Office fédéral de l'environnement et de la Direction du développement et de la coopération. Il concrétise une des 22 actions décidées par le Conseil fédéral dans sa «Stratégie 2002 pour le développement durable».

Développement durable – la définition utilisée par le système MONET

1. Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.
2. Le développement durable consiste à assurer une dignité humaine au sens des droits humains, en garantissant la palette la plus large possible d'options pour aménager librement des projets de vie. L'utilisation des ressources écologiques, économiques et sociales doit tenir compte du principe d'équité entre les générations présentes et à venir et au sein même de ces générations, en Suisse et envers l'étranger.
3. Pour assurer un développement durable, il faut protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources génétiques.
4. Les objectifs qualitatifs sont la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique. Ces objectifs ont un caractère transversal et sont traités sur un pied d'égalité: à long terme un objectif, qu'il soit écologique, économique ou social, ne peut être réalisé aux dépens de l'un ou des autres.